



CONTRIBUTION D'EUROPE ECOLOGIE LES VERTS TOULOUSE A LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CREATION DE LA ZAC GAMASSE- REBEILLOU SUR LA COMMUNE DE QUINT- FONSEGRIVES (31).

Contribution déposée en ligne le 08/02/2021 à l'adresse suivante : urba@mairie-quint-fonsegrives.fr.

SYNTHESE DES PRINCIPAUX POINTS A RETENIR :

- Pas de solutions de transports en commun, sur une zone déjà très engorgée (Route de Castres (RM 826)). La voiture sera le seul mode de déplacement pour ce nouveau quartier, ce qui induira nécessairement une forte augmentation du trafic routier et des embouteillages supplémentaires, participant à l'augmentation des gaz à effet de serre et à la pollution atmosphérique ;
- Avis sévère de l'autorité environnementale (MRAe) ;
- Construction en discontinuité du bâti existant et excentrée de la commune ;
- Artificialisation de terres agricoles fertiles ;
- Un projet non adapté à la topographie du lieu (terrain en pente¹, problématique de drainage d'eau à prévoir, proximité d'une zone de protection de la flore bénéficiant d'un arrêté préfectoral, zone humide, etc.) ;
- En contradiction avec les orientations du PLUiH (Plan Local d'urbanisme intercommunal-Habitat) de Toulouse Métropole.

Historique du projet

En 2010, la commune de Quint-Fonsegrives achète un terrain au lieu-dit « La Gamasse-Rébeillou ». Il est indiqué que l'urbanisation de cette zone ne peut éventuellement se réaliser que si une infrastructure routière y est construite. Il s'agirait du projet LUBE pour Liaison Urbaine de Balma Est, qui n'a finalement pas vu le jour.

Le conseil municipal de la commune de Quint-Fonsegrives (en séance du 9 avril 2019) décide d'urbaniser cette zone d'environ 21 hectares, afin de créer des logements et une infrastructure scolaire. Une concertation au public est organisée courant 2019. Lors de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2020, le bilan de la concertation du public est approuvé.

En octobre 2020, l'autorité environnementale rend un avis sévère sur le projet. Il est consultable à cette adresse : [2020apo68.pdf \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

Du 04 janvier au 08 février 2021, une consultation au public est ouverte en ligne, pour laquelle nous avons rédigé ce présent texte. Elle est ouverte à tous les habitant.e.s de la

¹ « Le secteur de Gamasse Rébeillou présente une topographie marquée avec une pente importante du nord est vers le sud-ouest. » (Etude d'impact, juillet 2020, p. 9) / « On notera que la topographie peut être une contrainte dans l'alimentation en eau potable de cette zone, selon le secteur de raccordement. » (Etude d'impact, juillet 2020, p. 23)

commune, mais également à toutes personnes souhaitant faire part de son avis sur ce projet.

A la lecture des documents mis en ligne dans le cadre de la consultation publique, les adhérent.e.s d'Europe Ecologie Les Verts (groupes locaux de Toulouse et Nord) ont souhaité faire part de leurs vives inquiétudes quant à la poursuite de ce projet.

Est-ce que la ZAC Gamasse-Rébeillou répond aux besoins des habitants ou futurs arrivants ?

La commune de Quint-Fonsegrives compte 5 674 habitant.e.s². Le projet de nouveau quartier sur la ZAC prévoit la construction de 630 logements. Cela représenterait l'arrivée d'environ 1 400 nouveaux habitants³, soit un quart de la population actuelle de Quint-Fonsegrives.

Certes, les besoins de la population pour se loger et la nécessité d'ouvrir de nouvelles classes pour accueillir les enfants est indéniable, à Quint-Fonsegrives, comme ailleurs dans d'autres communes de Toulouse Métropole. Néanmoins, il ne s'agit pas seulement d'accueillir des nouveaux arrivants, encore faut-il les accueillir dans de bonnes conditions, tant pour eux-mêmes que pour les habitants actuels.

Voici les futurs impacts qui ont été identifiés (notamment dans l'avis de la MRAe), si la réalisation de ce projet devait avoir lieu et qu'il nous a semblé utile de mettre en avant :

1) Impact sur le trafic routier des communes de Quint-Fonsegrives, Balma et Flourens

Le lieu-dit Gamasse-Rébeillou est excentré de Quint-F. Il se situe à plus d'un kilomètre et demi de la centralité de la commune et sans continuité avec le bâti existant. La ZAC est limitrophe avec Balma, à l'est, et Flourens, au nord.

Cette zone était considérée comme « zone à urbaniser »⁴ à la condition préalable qu'une solution de transport en commun efficace soit en place. Ce n'est pas le cas à ce jour et ce n'est pas programmé dans les prochaines années⁵.

Il n'est pas prévu que des transports en commun atteignent ce nouveau quartier. « La ZAC est située en discontinuité de l'urbanisation de Quint-Fonsegrives et des communes limitrophes, éloignée des réseaux structurant, tant viaires (la route de Castres est à 500 mètres du point le plus proche de la ZAC) que des transports en commun (la station Linéo 1 est à 800 mètres). »⁶

L'autorité environnementale note, sur ce point, le manque d'informations : « (...) l'analyse des impacts est incomplète. Elle ne porte notamment pas sur les aménagements périphériques (bassin de rétention et voie d'accès à la ZAC). »⁷

² Source : INSEE, 2017. (5 600 habitants en 2016.)

³ Source : Etude d'impact, Juillet 2020, p. 30.

⁴ Source : SCoT

⁵ La LUBE (Liaison Urbaine Balma Est) a été abandonné.

⁶ Source : Avis de l'autorité environnementale, p. 7.

⁷ Source : Avis de l'autorité environnementale, p. 3.

2) Impact sur le cadre de vie

Le bienfait d'avoir à proximité de nos lieux d'habitation, des espaces naturels n'est plus à prouver. « (...) ces espaces de nature en ville contribuent au cadre de vie, au confort thermique, au bien-être et au lien social entre les habitants ; la protection de ces espaces (réserve écologique, paysage) est primordiale ;... »⁸

La ZAC Gamasse-Rébeillou empiète sur un corridor écologique, situé au nord de la zone, en contradiction avec ce que mentionne le Rapport Développement durable de Toulouse Métropole : « un des principes fondateurs est de considérer la Trame verte et bleue (maillage des continuités écologiques que sont les réservoirs et les corridors) comme un guide du choix d'aménagement du territoire... »⁹

3) Impact sur notre alimentation et notre environnement

La crise sanitaire actuelle a mis encore plus en avant la nécessité de produire à proximité des lieux de vie et d'habitation et en particulier pour ce qui concerne l'alimentation. L'utilité et la qualité des circuits courts d'alimentation n'est plus à démontrer, or la métropole toulousaine ne cesse de s'étendre et de gaspiller des terres agricoles. Le projet de ZAC va détruire plus de 21 hectares de « terres de bonne qualité agronomique. »¹⁰

Cette zone contient des terres agricoles, mais aussi une zone humide, réserve de biodiversité. La ZAC se trouve également à proximité d'un secteur protégé. « Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a été promulgué en mars 2016 sur la commune de Balma, au lieu-dit « Gleysses », intitulé « Biotope des prairies à orchis lacté (*Neotinea lactea*). »¹¹

Conclusion

Les habitant.e.s de Quint-Fonsegrives, Balma et Flourens seront les premiers à subir les conséquences négatives, si la ZAC venait à se construire. Or, il ne nous semble pas qu'ils aient été suffisamment informés des conséquences de cet aménagement et en particulier de l'avis rendu par l'autorité environnementale, le 05 octobre 2020.

La ZAC Gamasse-Rébeillou n'est pas adaptée à ce projet d'urbanisation. Les avantages d'avoir plus de logements et une école seront réduits à néant par une augmentation du nombre de voitures, de la pollution atmosphérique dû au trafic routier, par des atteintes fortes à l'environnement (bétonisation de terres agricoles, menaces sur une zone protégée par arrêté préfectoral, etc.) et des risques de gestion de l'eau.

Nous proposons que le projet de construction (tel qu'il est présenté à ce jour) soit stoppé. Il nous semble urgent de prendre en compte l'intérêt et la valeur inestimable de ce lieu, qui doit être préservé. Nous suggérons à la municipalité de Quint-Fonsegrives de se renseigner sur le dispositif national intitulé « Territoires pilotes de Sobriété foncière » et rappelons que les membres d'EELV restent à sa disposition pour échanger, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire récemment.

⁸ Rapport Développement Durable 2020 de Toulouse Métropole, portant sur la période de juin 2019 à juin 2020, p. 33.

⁹ Rapport Développement Durable 2020 de Toulouse Métropole, portant sur la période de juin 2019 à juin 2020, p. 33.

¹⁰ Source : Avis de l'autorité environnementale, p. 3.

¹¹ Etude d'impact, 2020, p. 58.